Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU LUNDI 4 FEVRIER 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 4 février à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 15
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents : 6

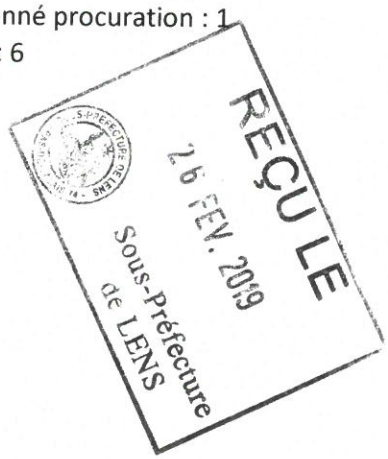

Membres titulaires présents :

- Bernard Baude
- Jean-François Caron
- Nathalie Delbart
- Laurent Duporge
- André Kuchcinski
- Nadine Lefebvre
- François Lemaire
- Pierre Moreau
- Christophe Pilch
- Jean-Marc Tellier
- Alain Wacheux
- Bruno Yard

Membres titulaires représentés par leur suppléant :

- Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune
- Thierry Tassez suppléé par Catherine Decourcelle
- Jean Urbaniak suppléé par Christiane Bouvet

Membres titulaires ayant donné procuration :

- Jacques Napiéraj ayant donné procuration à Alain Wacheux

Membres titulaires absents :

- Bernard Blondel
- Bernard Czerwinski
- Michel Dagbert
- Olivier Gacquerre

- Sylvain Robert
- Bruno Troni

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Monsieur Christophe Pilch**.

A la demande du Président, Monsieur Christophe Pilch procède à l'appel des délégués. Ce dernier constate que 15 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

CONSIDERANT le Procès-verbal de la précédente séance du Comité syndical du 19 novembre 2018,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 19 novembre 2018

Fait à Lens le 4 février 2019

Le Président,

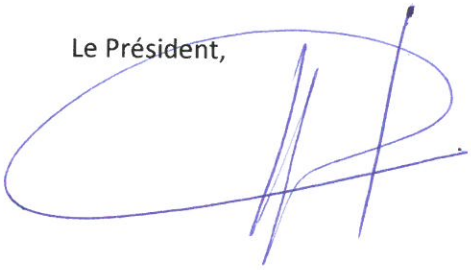

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

INTRODUCTION

Monsieur le Président remercie les délégués présents pour cette 14ème séance du comité syndical du PMA et 1ère séance de l'année 2019.

Il observe, qu'à l'heure où un grand débat a lieu à l'échelle nationale, la demande de justice sociale, de services de proximité, de perspectives claires sur l'emploi, le pouvoir d'achat et la qualité de vie n'a jamais été aussi évidente.

Les contraintes sont fortes (coût de l'énergie, transformations économiques, contraintes financières sur les collectivités) et la bonne prise en compte des enjeux spécifiques du territoire par l'Etat ou dans la grande Région est pour le moins perfectible. Quelques exemples :

En matière de santé : les travaux en cours sur les futurs contrats locaux de santé ont mis à nouveau en évidence le niveau très préoccupant des indicateurs de santé sur le territoire. Pourtant, de vives inquiétudes s'expriment légitimement sur l'avenir des établissements de santé du territoire. Monsieur le Président souhaite qu'une réflexion collective ait lieu à l'échelle du PMA, voire plus largement avec Arras en particulier, en adoptant une approche globale, c'est-à-dire en incluant la médecine de ville, la prévention, etc.

En matière de mobilités : à l'heure où l'Etat s'est engagé dans un programme de « Renouveau du Bassin minier », une énième tentative de remise en question de la desserte TGV du territoire apparait. Il y aurait une contradiction évidente à investir dans le développement économique du Bassin minier tout en réduisant son accessibilité TGV et sa visibilité par les acteurs économiques. Par ailleurs, s'agissant du projet de Réseau Express Grand Lille, dont l'objet est de décongestionner la liaison quotidienne Lille/Basin minier, la Région n'a pour l'heure pas apporté de réponses aux questions sur le devenir de ce dossier.

REÇU LE 25 FEV 2019 Sous-Préfecture de LENS

Monsieur le Président souhaite que, dans ce contexte, les élus du territoire s'efforcent de rendre plus lisibles les lignes de force de l'action conduite et prennent confiance dans leur capacité collective à faire valoir les intérêts de ce territoire et de ses habitants, à faire face aux grands enjeux en partageant les expériences et analyses, à porter les projets en les mettant en synergie, à reconquérir des marges de manœuvre en mutualisant les moyens.

COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS

Retour sur l'action du PMA en 2018 et perspectives 2019

Monsieur le Président indique que le commencement d'une nouvelle année est d'abord l'occasion de **revenir sur quelques temps forts de l'année écoulée**.

Ces éléments illustrent la consistance acquise peu à peu par le PMA tout en demeurant fidèles aux axes définis en 2016 dans le projet métropolitain fondateur du PMA.

- S'agissant de la Chaîne des Parcs, 2018 c'est :
  - Un schéma stratégique actualisé avec une remarquable mobilisation des maires et élus des différents territoires
  - Une signalétique commune élaborée et dont le déploiement a démarré
  - Une 2ème promotion de services civiques qui est allée à la rencontre des habitants dans les parcs et sur les liaisons de janvier à juillet 2018
- S'agissant de la transition énergétique, 2018 c'est :
  - la mise en œuvre de la Feuille de route présentée à Liévin en décembre 2017
  - la conclusion d'un partenariat ambitieux avec l'ADEME
  - la reconnaissance au plan régional avec le titre de « Territoire démonstrateur Rev3 » et une valorisation de la démarche du PMA lors du World Forum à Lille ;
  - la mise sur sa rampe de lancement du projet de « Turbine de l'écotransition »
- 2018, ce fut encore :
  - Le travail en commun et la vigilance collective sur la mise en œuvre de l'ERBM
  - L'organisation de 12 éditions « Osons nos talents » (près de 3.000 visiteurs), un peu partout sur le territoire
  - Une nouvelle promotion de services civiques engagée dans le champ culturel pour rapprocher les équipements culturels et la population,
  - L'animation de la mise en œuvre de la PRADET (fonds régionaux), coordonnée avec les services régionaux à l'échelle du PMA (8 M€ obtenus en 2018)
  - Une nouvelle présence collective PMA/Agglos/SIZIAF au Salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) à Paris en décembre dernier
  - La mise en synergie, toujours plus étroite, des outils d'ingénierie et des services des collectivités sur le territoire du PMA

En 2019, les axes d'intervention du PMA s'inscriront dans la continuité et sont parfaitement illustrés par les grands points d'ordre du jour de la séance :

- La transition énergétique et l'éco-transition
- La Chaîne des Parcs
- La valorisation du territoire et de ses habitants, avec Odyssée.

Point sur la dynamique « Eco-transition » du PMA

Retour sur le forum du 29 janvier

Le 29 janvier, au Louvre-Lens, le PMA a réuni,

- avec le concours de l'Association Euralens et le soutien financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),
- **plus de 130 acteurs du territoire**, collectivités et institutions, acteurs économiques et sociaux, formateurs et universitaires, etc.
- qui avaient contribué à l'écriture de la « Feuille de route pour la transition énergétique du Pôle Métropolitain de l'Artois » , présentée à Liévin en décembre 2017.

Il s'agissait de partager l'état d'avancement des actions et projets de cette dynamique territoriale.

A cette occasion, **Philippe Vasseur**, président de la Mission REV3 des Hauts-de-France, était présent. Celui-ci avait émis le souhait de rendre visite tour à tour à chacun des « territoires démonstrateurs REV3 » identifiés dans l'ensemble de la Région, pour constater l'avancement des différents projets concourant à cette dynamique régionale et rencontrer les acteurs mobilisés.

Au cours de la matinée, il a été à la découverte de trois exemples :

- A **Houdain**, sur le chantier de construction de la station de production, de stockage et de distribution d'hydrogène réalisé par le Syndicat mixte des Transports Artois-Gohelle pour le futur Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), **une première au niveau national** ;
- A **Loison-sous-Lens**, sur le site de la nouvelle cantine scolaire de la Cité du 8 construite par la commune avec un très haut niveau de qualité environnementale : chauffage biomasse, suivi très fin des comportements du bâtiment, légumerie attenante, pédagogie renforcée sur l'alimentation, etc. ;
- A **Leforest** : sur le futur site d'implantation d'une plateforme photovoltaïque de 20 hectares.

A l'issue de cette journée, Philippe Vasseur s'est dit impressionné par la qualité et la variété des projets ainsi que par le niveau de mobilisation des acteurs. Il a en revanche regretté l'insuffisante capacité du territoire à faire connaître et à promouvoir cette dynamique.

Monsieur le Président rappelle les prochaines étapes : poursuivre le recensement et le suivi des projets et initiatives, faire partager la dynamique de Turbine de l'écotransition dans chacune des trois agglomérations, imaginer une structuration souple mais efficace de la Turbine, obtenir ou confirmer le concours de l'Etat, de la Région, de la Caisse des dépôts, de l'ADEME, etc, pérenniser et animer le forum des acteurs de l'écotransition du PMA et mobiliser encore davantage.

Christophe Pilch partage le constat, déjà posé à maintes reprises, de la trop grande discrétion du territoire sur ses dynamiques et ses revendications. Il appelle à hausser significativement le ton et le niveau de mobilisation de chacun.

Revenant sur la journée du 29 janvier, **Jean-François Caron** indique avoir été frappé par le nombre et la qualité des projets, concourant à l'éco-transition du territoire, un peu partout sur le territoire. Il relève en outre le caractère très mobilisateur de cette question de la transition énergétique.

Actualités de l'ERBM / Partage des principales informations données lors du Copil ERBM du 23 novembre

L'ERBM, et en particulier, le plan de rénovation des Cités minières, est un élément support majeur pour la démarche d'éco-transition globale du PMA : la rénovation de 14.000 logements, sur le territoire du PMA, permet d'agir sur le logement et la précarité énergétique, donc la qualité de vie, mais aussi sur l'emploi et les filières économiques.

Le Comité de pilotage de l'ERBM est l'instance, présidée par le Préfet de Région, qui réunit les signataires de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier, soit : l'Etat, la Région, les 2 Départements et les 8 EPCI du Bassin minier.

Lors de la dernière séance, qui a eu lieu fin novembre dernier, les informations suivantes ont été communiquées :

- Le **démarrage des chantiers dans les 35 cités minières**, identifiées dans le 1er triennal d'intervention de l'ERBM, a été annoncé pour ce 1er semestre 2019 ;
- Les membres du COPIL ont réaffirmé, à l'attention des bailleurs, leur attachement
    - à ce que ces travaux se matérialisent effectivement par une **qualité élevée d'intervention dans les logements** concernés (en particulier en termes de performance énergétique) et se traduisent par un gain effectif de pouvoir d'achat pour les locataires ;
    - à ce que les communes et intercommunalités demeurent au cœur du pilotage de ces opérations et disposent de **l'ingénierie** leur permettant de conduire les études et travaux appropriés ;
    - à ce que l'intervention dans ces Cités demeure fidèle à l'esprit de l'ERBM en relevant d'une **véritable approche intégrée** : prise en compte des enjeux urbains, sociaux, patrimoniaux, d'habitat, etc. L'Etat et la Région ont redit qu'ils en faisaient une condition de l'octroi de leurs financements aux bailleurs.
- Les **conditions d'intervention financière de la Région** ont été précisées : une délibération de cette dernière a été prise le 22 novembre pour affecter une enveloppe annuelle de 3 M€ pour les travaux de réhabilitation des logements qui viseront une réelle classe énergétique C, avec un mécanisme de bonus en cas de meilleure performance ;
- Les services fiscaux ont fait un point sur la mise en œuvre du **dispositif d'exonérations fiscales « bassin urbain à dynamiser »** :
    - Ils ont constaté, à la fin du 1er semestre 2018, une augmentation de 20% du nombre de créations d'entreprises, par rapport au 1er semestre 2017, dans les communes concernées, soit 4 points de plus que la moyenne régionale pour la même période ;
    - 60% des communes concernées ont pris des délibérations complémentaires pour accompagner le dispositif. Il a été demandé à la Délégation pour le renouveau du bassin minier de se rapprocher des communes restantes pour les aider ;
    - **Monsieur le Président émet quelques réserves** quant à ces données compte tenu de l'étroitesse de l'échantillon et attend des services de l'Etat de nouvelles évaluations pour confirmer cette tendance encourageante.
- S'agissant du financement des projets structurants, portés par les communes et intercommunalités :
    - Il a été rappelé que **des financements européens importants restent à mobiliser** : à titre d'exemple, 20 M€ restent disponibles sur les « investissements territoriaux intégrés ». Il a été demandé aux services du Conseil régional d'accompagner les services des EPCI pour mieux mobiliser ces enveloppes complexes.

- Pour **le fonds stratégique d'investissement**, les sous-préfets d'arrondissement sont chargés d'animer des revues de projets à leur niveau pour identifier les projets éligibles en lien avec les EPCI ;
- Les interventions financières relevant de **la Caisse des dépôts** font l'objet d'une annexe opérationnelle définie avec chaque EPCI ;
- **Monsieur le Président regrette** néanmoins que l'on ne dispose pas encore de visibilité sur les moyens promis aux collectivités pour réaliser les travaux urbains qui doivent accompagner la rénovation des logements.

- Le caractère de démonstrateur du bassin minier comme **territoire de prévention et de lutte contre la pauvreté** (dans le cadre du Plan National) a été confirmé. Il se matérialisera par des contractualisations au niveau de chaque département (le Nord et le Pas-de-Calais) et concernera, en particulier, le renforcement des centres sociaux, les maraudes et les parcours d'insertion. A ce titre, **Monsieur le Président manifeste le souhait que le Pas-de-Calais soit le cœur de la « Turbine de la solidarité » et que ce soit examinée la possibilité d'expérimenter le revenu minimum d'existence.**
- Enfin, des outils de **communication sur l'ERBM**, à l'usage des élus, ont été présentés.

Ingénierie / Rapport CGEDD

Monsieur le Président indique que la conduite des projets de rénovation des Cités minières dans le cadre d'approches véritablement intégrées pose **la question de l'ingénierie au sein des collectivités**, tant au niveau communal qu'intercommunal.

Cet enjeu de l'ingénierie est également posé pour la réalisation des projets structurants accompagnant l'effort de reconversion dans l'ensemble du Bassin minier.

Il convient par ailleurs de noter **la volonté du Département du Pas-de-Calais** d'une part, de **la Région Hauts-de-France** d'autre part, de revoir leurs politiques d'accompagnement des outils d'ingénierie.

Ce sujet important a donné lieu à la réalisation **d'un rapport par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) dépendant des services de l'Etat**.

Intitulé *« Définition des conditions de renforcement de l'ingénierie d'aménagement et de développement sur le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais »*, ce rapport a été officiellement adressé, fin novembre 2018, aux présidents d'EPCI du Bassin minier par **la Ministre de la Cohésion des Territoires Jacqueline GOURAULT**.

Dans son courrier, la Ministre indique que ce rapport « établit le constat d'une ingénierie qui ne permet pas au territoire d'exploiter pleinement ses potentialités, et formule **neuf recommandations** pour remédier à cette situation préjudiciable » et demande à Alain Neveü d'engager une réflexion à ce sujet avec les EPCI du Bassin minier.

C'est ainsi qu'Alain Neveü est venu à la rencontre de chacun des Présidents d'EPCI au courant du mois de janvier 2019. **Monsieur le Président indique que Sylvain Robert, Christophe Pilch et lui-même l'ont reçu tour à tour, en ayant pris soin en amont de partager leurs analyses et de faire converger leurs messages :**

- Sur la philosophie du rapport : ce rapport manifeste un certain manque de considération pour la capacité du territoire à se prendre en main et à penser son développement. Il tient peu compte des avancées du territoire dans sa structuration, il "n'est pas à jour".
- S'agissant de l'ingénierie :

- Les 3 présidents d'EPCI partagent certains constats sur le besoin de nouveaux outils opérationnels et/ou d'une meilleure lisibilité dans l'articulation des outils existants ;
- Les 3 Agglos du PMA ont d'ailleurs déjà largement investi le sujet : création d'un Syndicat mixte des transports à cette échelle, partage d'une Agence d'urbanisme commune, partage d'Euralens sur des fonctions de « conseil de développement métropolitain », « forum permanent d'acteurs » et valorisation du territoire, création du PMA, etc
- Les présidents d'EPCI ont en outre affirmé leur intention d'aller plus loin :
  - En établissant un panorama partagé et précis des outils d'ingénierie, au regard des grandes fonctions d'ingénierie habituellement nécessaires à un grand territoire, pour identifier lacunes et voies d'amélioration à court et long terme. Les directions générales des 3 EPCI vont y travailler.
  - En structurant en particulier l'organisation pour porter la Chaîne des Parcs (des mutualisations sont à imaginer pour le portage du projet et la gestion de ces espaces) ou encore la Turbine de l'écotransition ;
  - En examinant les conditions dans lesquelles **la création d'une SPL**, Société publique locale serait utile sur le territoire, en tenant compte de l'existence de Territoire 62 ;
  - En lançant une réflexion sur **la création d'une Agence de développement et de promotion économique à l'échelle du PMA** en contournant les obstacles de la concurrence entre les territoires.
- mais ils ont informé M. Neveü de leurs fortes réserves sur les réponses proposées dans le rapport du CGEDD :
  - les outils à créer doivent être maîtrisés par les EPCI, même si l'Etat et la Région doivent naturellement être associés ;
  - leur échelle d'intervention doit correspondre à l'échelle où la stratégie de territoire se définit (EPCI et PMA pour ce qui les concerne) : pas de SCOT artois-douaisis, d'Agence de développement pour l'ensemble du Bassin Minier, de SPL Logistique Bassin minier, etc
  - et ce qui compte à leurs yeux : des outils certes, mais pour faire quoi ? :
    - les Agglomérations ont défini des priorités à travers leurs projets de territoire
    - à l'échelle du PMA, des lignes de force émergent. Elles s'incarnent dans de grands projets comme la Chaîne des parcs ou la Turbine de l'écotransition.
    - Il est donc essentiel que les outils d'ingénierie soient conçus et pilotés de telle manière qu'ils servent ces orientations.

- Le rapport du CGEDD propose également de conforter le positionnement du territoire sur les activités logistiques et même de créer une SPL, à l'échelle du Bassin miner, pour gérer les zones logistiques.
  - Les 3 présidents ont réaffirmé que le territoire n'a pas vocation à constituer la base arrière logistique de la métropole lilloise et à en subir les effets négatifs en termes d'environnement, d'encombrement et d'emplois précaires ;
  - Cela ne veut pas dire que la logistique ne peut pas se développer sur le territoire : simplement, le territoire veut inscrire ce développement dans une logique de pôle d'excellence (toute la chaîne de valeur de la logistique et pas uniquement son maillon à valeur ajoutée la plus faible), aux côtés et au service d'autres pôles d'excellence ciblés, dans une stratégie de territoire plus large (industries,

écotransition, numérique, matériaux, services, agriculture) et soigneusement articulé avec le développement des compétences et de l'insertion ;

- Quoi qu'il en soit, le développement des zones logistiques ne saurait être piloté par un outil sur lequel le territoire n'aurait qu'une maîtrise aléatoire.

Christophe Pilch évoque, à propos du plan de rénovation des cités minières, le décalage qui apparaît entre les attentes des ménages d'aujourd'hui en matière de logement (1 maison / 1 jardin / 150.000 €) et ce qu'offrent les logements miniers, même rénovés (souvent des T3). Il souhaite qu'on n'hésite pas à envisager des démolitions plutôt que des rénovations lorsque le coût de ces-dernières est trop élevé et qu'elles ne permettent pas de répondre à ce que recherchent les habitants.

Laurent Duporge partage cet avis, regrette la frilosité des bailleurs à envisager la démolition et indique que ces démolitions sont possibles même dans les cités inscrites à l'UNESCO en prenant certaines précautions.

Jean-François Caron précise que l'UNESCO ne concerne qu'une partie des cités minières et que ces cités ont été choisies sur propositions des communes concernées. Il ajoute que des instances, notamment les comité locaux UNESCO animés par les sous-préfets, existent précisément pour examiner les cas des cités où il y a classement UNESCO et projet de rénovation. Des guides et des préconisations ont également été rédigés (en particulier par la Mission Bassin Minier) pour outiller les projets dans les cités inscrites à l'UNESCO.

Monsieur le Président poursuit en faisant le point sur les actions qui incombent directement au PMA, au sein de la dynamique territoriale d'écotransition.

Cadastre solaire (CAO)

Au titre des actions concrètes qui viennent crédibiliser la démarche du PMA, le Président rappelle qu'a été lancé, lors du précédent Comité syndical, la réalisation, à l'échelle du PMA, d'un cadastre solaire. Il s'agit d'une cartographie du potentiel solaire (thermique ou photovoltaïque) de chacune des toitures du territoire.

5 objectifs sont poursuivis :

1. Sensibiliser l'ensemble des propriétaires du territoire, particuliers, entreprises, collectivités aux possibilités de développement du solaire sur leurs propriétés ;
2. Disposer d'un état des lieux précis des potentialités offertes par l'ensemble des toitures des bâtiments du territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois pour alimenter les démarches d'élaboration et de suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ;
3. Fournir aux Espaces Info Energie de nos Agglomérations un outil d'informations fiables et objectives pour les habitants ;
4. S'inscrire dans la dynamique Régionale REV3 ;
5. Conforter l'image et l'avance du Pôle Métropolitain de l'Artois sur les questions de transition énergétique.

Le PMA a délibéré le 19 novembre pour lancer une consultation pour se doter des services d'un Bureau d'études spécialisé. L'appel d'offres est paru fin novembre, sur la base d'un cahier des charges rédigé par l'Agence d'urbanisme de l'Artois. Ceci illustre au passage la mobilisation des outils d'ingénierie auprès du PMA.

La CAO du PMA s'est réunie le 21 janvier dernier, sous la présidence de Nathalie Delbart et a choisi, parmi les 4 offres reçues, celle déposée par le groupement conduit par la société CYTHELIA Energy, basée en Savoie, et composé de la SEM Energies Hauts de France et d'AERODATA France.

Cette offre implique un coût de 64.585 € HT pour le PMA, inférieur à l'estimation initiale de 75.000 €.

M. le Président rappelle que cette opération est éligible à un cofinancement par l'ADEME de 70%. Pour instruire et confirmer ce cofinancement, l'ADEME attendait le résultat de cet appel d'offres. Le marché ne sera définitivement attribué par le PMA qu'à la condition que ce cofinancement promis soit effectivement attribué.

A cette réserve importante près, ce cadastre solaire pourrait être livré à l'automne 2019.

Point sur le recrutement d'un chargé de mission transition énergétique territoriale, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME

A la date limite de dépôt des candidatures, pas moins de 40 candidats avaient transmis la leur, témoignant de l'attractivité de la mission et de la visibilité de la dynamique écotransition animée par le PMA.

Le directeur du PMA a conduit 2 séances de jury de recrutement les 31 janvier et 1er février pour entendre 8 candidats pré-selectionnés. Ce jury était constitué de techniciens représentant les collectivités membres du PMA et les outils d'ingénierie mobilisés par le PMA sur sa démarche d'écotransition.

Le Président sera amené, dans les tous les prochains jours, à choisir le(a) futur(e) chargé(e) de mission. Il ou elle prendra ses fonctions dans les prochaines semaines, en fonction de la période de préavis éventuelle que le candidat retenu devra observer.

Il ou elle sera engagé(e) dans le cadre d'un CDD de 3 ans, comme le prévoit la convention de financement avec l'ADEME.

Ce chargé de mission sera chargé :

- d'incarner, techniquement et au quotidien, la dynamique d'écotransition du PMA,
- de l'animation, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la « Feuille de route pour la transition énergétique du PMA »,
- de renforcer la coopération technique entre les trois agglomérations en la matière,
- de porter les actions qui relèvent directement du PMA : le partenariat avec le CD2E sur la rénovation énergétique dans le bâtiment, la réalisation du cadastre solaire en lien avec l'AULA, etc
- de la préparation des instances de pilotage politique et technique du PMA.

Tarification des transports communs

Monsieur le Président indique qu'aborder l'enjeu de la transition énergétique suppose d'intégrer la problématique des mobilités. Lutter contre la précarité énergétique, favoriser l'égal accès à l'emploi, à la formation, aux soins, aux loisirs, etc. suppose de permettre à chacun de se déplacer facilement sur le territoire au quotidien.

La question des mobilités est elle-même très large et ne peut être traitée sans prendre en compte l'aménagement du territoire, la répartition des fonctions urbaines, l'étalement urbain, dans le contexte si particulier du territoire : archipel urbain / réseau de villes moyennes.

Cette question concerne aussi le développement des modes de transports alternatifs à la voiture personnelle.

- Les modes doux : dans ce domaine, le territoire est engagé dans un effort de déploiement très important. Le développement des pistes cyclables, notamment dans le cadre la Chaine des Parcs, n'en est que la partie émergée.

- Et naturellement les transports en commun.

En la matière, à la même échelle que le PMA, un même réseau de transport en commun est piloté par le Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle (SMTAG). Ce dernier constitue « l'autorité organisatrice de mobilité » compétente.

Ce réseau est exploité dans le cadre d'une Délégation de Service Public, attribuée en 2016 au groupe Transdev pour 7 ans, soit jusqu'en 2023 ; et dans le cadre de conventions d'intégration tarifaire.

Ce réseau va connaître en 2019 une évolution majeure avec la mise en service du nouveau Bus à Haut Niveau de Services, de nouveaux services d'information des usagers en temps réel, de nouveaux services de billettique accessibles par internet et les smartphones.

Ce nouveau réseau s'illustrera également par une innovation majeure, avec une ligne entièrement propulsée à l'hydrogène. Ce sera la première en France !

Ces évolutions majeures sont le fruit de plusieurs années de travaux et études et s'inscrivent dans un cadre juridique et financier soigneusement établi pour plusieurs années.

La question de l'évolution de la tarification des transports en commun sur le territoire est néanmoins posée, comme elle se pose sur de nombreux territoires aujourd'hui. Certains territoires, dont certains dans la Région (comme Dunkerque), ont fait des choix radicaux en décidant la gratuité de leur réseau, après plusieurs phases d'expérimentation de gratuité partielle.

Sur le territoire, la nature du contrat d'exploitation, son statut fiscal et sa viabilité économique sont étroitement liés à une tarification du service pour les usagers, fixée jusqu'en 2023. Les deux autres sources de revenus équilibrant le modèle sont le versement transport versé par les employeurs et une contribution des 3 agglomérations du territoire (de l'ordre de 18 M€ par an).

A la demande des 3 agglomérations membres du SMT (et du PMA), plusieurs scénarios d'évolution ont été examinés.

Il s'avère qu'une gratuité totale et immédiate, qui reviendrait à dénoncer un contrat de DSP qui court encore pour 5 ans, exposerait vraisemblablement à des pénalités d'ordre juridique et financière majeures.

Il semble toutefois utile d'une part d'examiner les possibilités d'évolution à court terme avec soin et d'autre part, à plus long terme, de se projeter dans la préparation de la prochaine DSP dans le cadre d'une réflexion plus large sur le fonctionnement du territoire, au regard de son ambition d'exemplarité pour une transition énergétique juste et positive.

C'est pourquoi, en accord avec le SMT et les 3 agglomérations membres du PMA, il a été décidé d'engager une étude à court terme, portée par le PMA, pour bien préciser les enjeux fiscaux, juridiques et financiers de ce qu'il est possible de faire dans le cadre incontournable actuel. Ce travail est confié à un expert extérieur, **M. Jean-Pierre Cossin**, ancien conseiller-maître à la Cour des comptes. Ses conclusions et recommandations sont attendues pour la fin mars.

La chaîne des Parcs et Odyssée

Monsieur le Président rappelle que l'année 2019 est abordée avec, comme perspective, l'Odyssée proposée par l'association Euralens.

Ce grand temps fort s'inscrira dans les pas d'Homère, exposé au Louvre-Lens dès le printemps.

Odyssée se propose d'être, de mai à octobre 2019,

- un VOYAGE unique, sur les terres de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et Béthune-Bruay, en pleines transformations. Hier le charbon, aujourd'hui les nouvelles énergies, celles du Bassin minier (avec un « B majuscule », inscrit par l'UNESCO), d'Euralens ou encore du PMA. Un surprenant mélange de Noir et de Vert qui se retrouve jusque dans le paysage avec la Chaîne des parcs
- un PROGRAMME illustrant les transitions concrètes et à venir du territoire. Composé d'événements festifs et sportifs, d'installations, d'expositions, d'éditions et d'actions pédagogiques, ce programme portera sur des thèmes aussi divers que la Culture, les Traditions Populaires, le Patrimoine, les Espaces naturels, l'Urbanisme, l'Économie...
- un formidable ÉLAN collectif. Les habitants, en tant que inspirateurs de plusieurs éléments du programme (suite à l'appel à « Folles idées » qui avait été lancé par Euralens), les acteurs du territoire, se joignent aux organisateurs des événements, aux entreprises et aux commerçants pour construire, ensemble, le succès d'ODYSSÉE.

Les collectivités et le PMA en particulier sont naturellement des acteurs de cette opération.

Outre sa contribution au budget général d'Odyssée, le PMA portera directement 2 temps-forts prévus au programme :

- Les Fêtes de la Chaîne des Parcs pendant l'été, dont Christophe Pilch va présenter le cadrage général à l'instant ;
- Le temps-fort « économique / emploi » à l'automne, avec la proposition d'organiser une édition « XXL » d'Osons nos Talents, qui sera évoquée ensuite.

Orientations pour l'édition 2019 des Fêtes de la Chaîne des Parcs

Christophe Pilch, élu référent Chaîne des Parcs au sein du Comité syndical du PMA rappelle les objectifs :

- Promouvoir, auprès des habitants et des visiteurs, ces espaces et ces liaisons extraordinaires de la Chaîne des Parcs ainsi que les aménagements que y été réalisés et ceux en projet ;
- Capitaliser sur les deux précédentes éditions « expérimentales », de 2017 et 2018, en franchissant un cap significatif dans la visibilité de l'évènement ;
- S'appuyer, beaucoup plus, sur les acteurs de terrains et les évènements récurrents existants, et leur donner à chacun un rayonnement supplémentaire ;
- Être ambitieux en visant une fréquentation minimale de 5.000 personnes par week-end ;
- Poser un modèle d'organisation reproductible en 2020 et au-delà pour pérenniser l'évènement.

Les Fêtes de la Chaîne des Parcs, c'est quoi ?

- Un programme culturel, sportif, familial et populaire,
- pour inviter largement la population à découvrir la Chaine des Parcs, juste avant l'été.

- Avec des thématiques, en adéquation avec ODYSSÉE : l'eau, la création, la musique, les sports de plein air, les voyages

C'est quand ?

4 week-end, d'où l'appellation au pluriel « Les Fêtes de la Chaîne des Parcs », pour permettre à chaque parc d'avoir son temp-fort et mettre en scène l'ensemble du territoire

Les dates et les pistes d'évènements sont d'ores et déjà identifiés. Quelques exemples :

Week-end du 22 & 23 Juin :

- au Parc des Iles / CAHC : « Iles en fêtes » / musique / spectacle / foot truck + œuvres à jouer et projection de Racines
- Inauguration de deux cabanes du concours de design lancé par Euralens

Week-end du 28, 29, 30 juin :

- Meeting d'Athlétisme de l'Artois au Stade Parc de Bruay, avec projection de Racines
- Championnats d'Europe Colombophile sur le parking Bollaert à Lens
- La Grande fête de l'eau au Parc Marcel Cabiddu
- Les Rutilants au 9/9bis le samedi soir
- Gliss 'N' Zik à Loisinord le dimanche
- Randonnée avec les viticulteurs et dégustation de Charbonnay à Haillicourt...

Week-end du 6 et 7 juillet :

- Olympiades, fanfares et démonstrations sportives au parc de La Glissoire à Avion
- Ouverture de « Parc en Fête » au Louvre-Lens
- Ouverture de la saison estivale et inauguration de la cabane design Euralens à Géotopia, (Mont-Bernanchon)
- Le CPIE Chaîne des Terrils proposera une randonnée, la « Grande Transversale de la Chaîne des Parcs » du 11/19 au 9/9 bis.

Week-end du 13 et 14 juillet :

- Les Fêtes de l'eau sur le Parc des Berges de la Souchez et inauguration d'une cabane design Euralens
- Vimy / Eco pont - Bois de Vimy, inauguration d'une cabane design Euralens

Comment est-ce organisé ?

- Un Comité d'organisation a été mis en place mi-janvier avec l'ensemble des parcs, sites et partenaires (y compris les services civiques engagés par le PMA via Unis-Cité, dont la nouvelle promotion a démarré en janvier)
- Une coordination technique par l'équipe Euralens dédiée à Odyssée, avec la mobilisation de ses moyens de communication et de production, pour assurer cohérence et visibilité au programme d'ensemble
- Un pilotage par le Groupe d'élus PMA « Chaîne des Parcs » que j'anime

L'enveloppe budgétaire pour le PMA, sa plus-value et sa mise en œuvre ?

- Le PMA prévoit, pour l'heure une enveloppe de 90-100 k€, qui pourra être revue en fonction des propositions et des besoins

- Pour financer quoi : des propositions, émises par les parcs et partenaires, répondant au cahier des charges suivant :
    - Présence d'un porteur clairement désigné (ville, opérateur, association, etc)
    - Evènement (ou élément d'un évènement) nouveau (pas de financement d'évènements habituels)
    - Mettant en scène la « Chaîne des Parcs » : évènements inter-parcs, animations des liaisons entre parcs, pédagogie du projet territorial de la Chaîne des Parcs de façon originale, spectaculaire ou conviviale
    - Répondant aux thématiques d'Odyssée : l'eau, les voyages, les grandes transformations, la musique, la création
- Un appel à propositions a été diffusé aux acteurs des différents parcs. Ces propositions sont attendues **pour le 1er mars 2019**, afin de pouvoir faire des choix et ventiler l'enveloppe du PMA.

Ces éléments seront détaillés lors des prochaines Comités syndicaux du PMA.

Orientations pour le programme « Osons nos talents » en 2019

Monsieur le Président précise que, depuis 2016, le PMA a initié l'opération « Osons nos Talents ». Cette idée est partie du constat de la difficulté pour les familles, les jeunes et les adultes en recherche de reconversion de percevoir les filières et métiers qui recrutent et se développent sur le territoire.

Découvrir ces métiers, y compris ceux dont on n'a pas idée de l'existence, de la diversité des missions qu'ils proposent ou des évolutions qu'ils connaissent, en les testant par soi-même, peut être une 1ère étape clé vers un nouveau projet professionnel.

Ainsi, avec ses partenaires, la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (pour le territoire de la CALL et de la CAHC) et le PLIE de l'arrondissement de Béthune (pour le territoire de la CABBALR), le PMA organise depuis 2016, un peu partout sur le territoire, ces éditions « Osons nos talents ».

Un bilan complet de l'édition 2018 figure dans le dossier de séance : **douze communes ont bénéficié de l'événement et près de 3.000 visiteurs en ont profité.**

Les modalités de l'édition 2019 de cette opération sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'une prochaine délibération formelle du Comité syndical.

Le Président tient toutefois à faire part au Comité syndical d'une idée en cours d'examen : puisque 2019 sera la grande année « Odyssée » durant laquelle seront mises en scène les transformations engagées depuis 10 ans sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois, la possibilité de proposer une édition spéciale d'Osons nos Talents, un **« Osons nos talents XXL »**, a été imaginée.

Les objectifs de cet évènement resteraient fidèles à l'esprit d'Osons nos talents tout en démultipliant l'action :

- Sensibiliser la population aux transformations économiques du territoire et leurs conséquences positives en matière d'opportunités de formation, de parcours professionnels ou encore de créations d'activités économiques,
- Rassembler en un même lieu les différents acteurs de ces transformations : transitions écologiques et numériques, innovations technologiques et sociales ...
- Favoriser la rencontre entre les professionnels et les publics cibles : jeunes scolarisés, étudiants, porteurs de projet, grand public,
- Valoriser des talents du territoire, des « success stories »,

- Inspirer des vocations.

Un lieu emblématique envisagé : Le pôle de coopération économique de l'éco-quartier des Alouettes, au sein de la grande halle Plastic Omnium, en plein centre de Bruay-la-Buissière. Un lieu symbole de la transformation économique et urbaine, « De la Mine à l'industrie à l'économie plurielle ».

Une date : fin septembre / début octobre 2019

Le rayonnement de l'évènement : naturellement le périmètre du Pôle Métropolitain de l'Artois (CALL + CABBALR + CAHC), mais avec possibilité d'inviter des acteurs et des publics au-delà et l'objectif d'un rayonnement régional voire au-delà.

Il mobiliserait les acteurs de :

- La formation initiale, professionnelle et universitaire,
- L'innovation et de la recherche,
- L'information sur les métiers et de l'orientation,
- L'entreprenariat et de la création d'entreprises,
- L'emploi,
- Les réseaux d'entreprises et pôles d'excellence.

Il s'agirait :

- D'inviter les participants quel que soit leur âge, leur projet, leur statut à vivre une expérience, une aventure particulière,
- De se centrer sur la notion de talents : De quel(s) talent(s) disposez-vous dans la vie personnelle ou professionnelle ? Comment le(s) valoriser ? le(s) mettre en pratique ? le(s) démultiplier ?

En :

- Ouvrant les champs du possible,
- Découvrant et pratiquant sur place des techniques, des pratiques diversifiées,
- Se lançant des « défis » : organisation sur place de camps de l'innovation, de créativ lab, valorisation de mini entreprises, organisation d'un « Hackathon » sur une ou deux thématiques,
- Découvrant des aventures entrepreneuriales réussies (success stories), avec la mobilisation de chefs d'entreprise ou jeunes entrepreneurs.

Le format : sur 24 à 48 heures, il s'agirait de réunir un maximum de démonstrateurs, de simulateurs et autres instruments par lesquels la population (lycéens, jeunes, adultes en reconversion...) serait mise en situation de tester par elle-même ces métiers ("do it yourself !").

L'esprit de l'évènement : spectaculaire, festif voire ludique. Il s'agit de "dédramatiser" et positiver l'orientation et la recherche d'une insertion professionnelle.

Monsieur le Président indique qu'il a chargé **Valérie Morel (directrice de l'action économique à la CABBALR)** et le directeur du PMA, d'animer un groupe de travail pour préciser cette idée, examiner sa faisabilité, associer les partenaires nécessaires et soumettre des propositions dans les prochaines semaines.

L'organisation de cet évènement s'inscrira dans le cadre de l'enveloppe du PMA dédiée à « Osons nos Talents ». Compte tenu de l'ambition de cette édition « XXL », de nouveaux partenariats financiers seront recherchés.

Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

DELIBERATIONS

Délibération n°2019/PMA0081.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 4 février à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX président du Syndicat Mixte, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 14
Nombre de votants : 15

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 3
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 1
- Nombre de membres titulaires absents : 7

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Laurent Duporge, André Kuchcinski, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Jean-Marc Tellier, Alain Wacheux, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre suppléé par Yvon Lejeune, Thierry Tassez suppléé par Catherine Décourcelle, Jean Urbaniak suppléé par Christiane Bouvet.

Membres titulaires ayant donné procuration : Jacques Napiéraj ayant donné procuration à Alain Wacheux.

Membres titulaires absents : Bernard Blondel, Bernard Czerwinski, Michel Dagbert, Olivier Gacquerre, François Lemaire, Sylvain Robert, Bruno Troni.

REÇU LE
26 FEV. 2019
Sous-Préfecture
de LENS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L 5211-36, qui rendent obligatoire la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte « Pôle métropolitain de l'Artois »

Monsieur le Président PRESENTE le rapport d'orientations budgétaires du syndicat mixte et INVITE le comité syndical à en débattre et à exprimer ses propositions pour le budget primitif 2019.
CONSIDERANT les grandes lignes du projet de budget primitif 2019, le Comité Syndical, après en avoir délibéré ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président ;

à l'unanimité

- **DECLARE** avoir débattu des orientations pour 2019,
- **DONNE** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Fait à Lens le 4 février 2019

Le Président,

COMMUNICATIONS / DISCUSSIONS (suite et fin)

Autres points et questions diverses

Laurent Duporge indique les choses suivantes :

- Tous les éléments évoqués au cours de la séance illustrent la pertinence de l'échelle du PMA.
- Sur nombre des chantiers ouverts, il invite à aller plus loin encore :
  - Sur l'ingénierie du territoire : aller plus loin dans la structuration des outils d'ingénierie pour optimiser leur action ;
  - Sur l'ERBM : exploiter davantage les actions mises en place par le Conseil départemental, pousser la Région à s'investir davantage, inciter les bailleurs à améliorer l'efficacité de leur intervention.
  - Sur le revenu universel : associer le Département aux réflexions puisqu'il en mène lui-même de son côté ;
  - Sur la gratuité : il convient de poser un regard dépassionné sur ce débat et de mener une réflexion bien documentée.

Informations sur le calendrier des prochaines séances du Comité syndical

Monsieur le Président confirme que la prochaine séance du Comité syndical aura lieu :

- **Lundi 4 mars 2019 à 15h**, à l'occasion de laquelle sera examiné notamment le BP 2019

Deux autres séances sont également programmées avant l'été :

- **Lundi 13 mai 2019 à 15h**
- **Lundi 8 juillet 2019 à 15h**

REÇU LE 26 FEV. 2019 Sous-Préfecture de LENS

Sous-Préfecture de LENS

Le Président remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation et clôt la séance à 17 heures.

Fait à Lens le 4 février 2019

Le Président,

***